

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de ventes (ci-après nommées CGV) sont conclues :

ENTRE

SAS Brasserie F.P. La Bombarde dont le siège social est situé 14 rue de l'hôtel de ville, 55110 DUN SUR MEUSE,

ET

Les personnes, professionnels ou consommateurs, physique ou morale, souhaitant effectuer un achat de quelque nature qu'il soit à La Brasserie F.P. La Bombarde ; ci-après dénommée le Client / L'acheteur.

## Préambule : Acceptation des conditions

Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de commande, des CGV annoncées sur ces pages et déclare expressément les accepter sans réserve et renoncer aux clauses de ses propres conditions générales d'achat qui y seraient contraires.

Le fait pour la Brasserie F.P. La Bombarde de ne pas se prévaloir d'une ou de plusieurs des stipulations des présentes CGV, ou, à moment donné de l'une des quelconques des présentes conditions ne saurait en aucun cas valoir renonciation de sa part et ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une des dites conditions.

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la brasserie F.P. La Bombarde et son client, les deux parties les acceptant sans réserve. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

la Brasserie F.P. La Bombarde se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Il appartient au client de s'assurer, lors de chaque commande, qu'il dispose des dernières CGV en vigueur.

## 1. Protection des mineurs

En vertu de l'ordonnance n° 59-107 du 7 janvier 1959 et de la loi n°74-631 du 5 juillet 1974, la vente d'alcool à des mineurs de moins de 16 ans est interdite.

Toute personne commandant de la bière ou toutes formes de boissons alcoolisées à la Brasserie F.P. La Bombarde s'engage donc à avoir 16 ans révolus à la date de la commande.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Sachez consommer avec modération.

## 2. Produits

### 2.1 Caractéristiques produits

Les illustrations, photographies ou descriptifs visuels des produits sont propriétés de La Brasserie F.P. La Bombarde et peuvent évoluer en fonction du renouvellement du stock. La Brasserie F.P. La Bombarde se réservant le droit de faire évoluer le packaging des produits distribués.

### 2.2 Disponibilité

Les offres de produits et les prix correspondants sont valables dans la limite des stocks disponibles.

### 2.3 Rupture de stock

Compte tenu du volume de production mensuel, La Brasserie F.P. La Bombarde ne garantit pas la disponibilité absolue des produits ou services commandés.

La Brasserie F.P. La Bombarde s'engage à honorer les commandes reçues uniquement dans la limite des stocks disponibles. A défaut de disponibilité du produit ou service commandé, cette dernière s'engage à contacter l'acheteur dans les meilleurs délais pour l'en informer.

### 2.4 Qualité et engagement

La Brasserie F.P. La Bombarde est engagée dans une démarche naturelle, écologique, locale et éthique. La charte Nature & Progrès est respectée intégralement pour la fabrication des produits et la conduite de la société.

Les produits sont régulièrement analysés par un laboratoire spécialisé, les résultats sont disponibles sur demande.

Aucun produit ne rentrant pas dans les exigences qualitatives ou gustatives de La Brasserie F.P. La Bombarde, ou analysé non conforme, n'est commercialisé.

La Brasserie F.P. La Bombarde est disponible pour tous renseignements, conseils et formations quant à ses produits et services. En cela, elle ne saurait être tenue responsable de l'ignorance, du manque de compétence ou de formation de l'acheteur et de la mauvaise conservation ou dégradation des produits et services fournis.

## 3. Commandes

### 3.1 Enregistrement des commandes

3.1.1 Les commandes seront priorisées dans cet ordre :

-Contrat annuel

-Mail à l'adresse suivante : [sasbfp@gmail.com](mailto:sasbfp@gmail.com)

-SMS : 06 85 49 65 83

06 82 84 31 92

-Téléphone, mêmes numéros.

-Réseaux sociaux diverses.

-Personnes physique, voix orale et tout autre moyen non listé.

3.1.2 L'acheteur est tenu de transmettre dès sa première commande son adresse de facturation et de livraison, si différente.

Il peut choisir seul les produits souhaités en fonction de ses propres besoins ou préférences gustatives ou demander de se faire orienter par La Brasserie F.P. La Bombarde.

### 3.2 Confirmation commande

Par mail et par SMS, une confirmation de commande sera envoyée sans délais après validation de celle-ci, ces moyens seront prioritaires sur les stocks disponibles.

Les autres moyens de commande n'assurent pas sa prise en charge, sa validation et la disponibilité des produits ou services.

### 3.3 Modification commande

Les informations fournies par l'acheteur, lors de la prise de commande, l'engagent. En cas d'erreur dans son libellé ou ses coordonnées, La Brasserie F.P. La Bombarde ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait être de confirmer la commande, des défauts d'écritures dans le bon de commande et/ou la facture, ou d'effectuer la livraison. Une modification de commande après passage en facturation entraînera un sur-coup pour l'acheteur. (cf 6.)

### 3.4 Refus de commande

La Brasserie F.P. La Bombarde se réserve le droit de refuser toute commande de la part d'un acheteur pour motif légitime, conformément à l'article L 122-1 du Code de la Consommation et notamment en cas de non paiement d'une commande antérieure.

### 3.5 Contrat annuel

La Brasserie F.P. La Bombarde propose d'établir un contrat annuel de vente avec l'Acheteur. Calculé sur un volume théorique de vente mensuel la première année et mis à jour à n-1 les années suivantes. Ce contrat donne primeur sur les produits et permet une livraison supplémentaire mensuel sans frais.

## 4. Livraisons

Il est impératif que l'acheteur vérifie lui-même le produit à la livraison en présence du livreur, afin de s'assurer de sa conformité avec la commande.

### 4.1 Consommateurs et Particuliers

Les produits sont à retirer directement au dépôt, une livraison par transporteur tiers à l'entreprise est possible, aux frais du client.

### 4.2 Professionnels

#### 4.2.1 Délais, fréquence et destination

L'acheteur dispose d'autant de retrait au dépôt qu'il le souhaite.

- Les livraisons sont traitées sous 10 jours ouvrés après validation de la commande, à l'adresse spécifiée lors de la commande par l'Acheteur.
- La Brasserie F.P. La Bombarde offre une livraison par mois à titre gratuit, les suivantes seront majorées d'un coup de préparation et de frais kilométrique incluant une taxe carbone.

#### 4.2.2 Contrat annuel

La première livraison mensuelle se fera le jour déterminé par le dit contrat, la seconde selon les besoins de l'Acheteur. Les suivantes respecteront le point 2 de l'article 4.2.1

#### 4.2.3 Livraison partielle

En cas de produits manquants, l'acheteur doit obligatoirement le mentionner par écrit sur le bon de livraison qu'il exigera du livreur, la société s'engage à renvoyer le produit manquant dans les meilleurs délais. En absence de réserve sur le bon de livraison, aucune réclamation ne sera prise en compte par La Brasserie F.P. La Bombarde.

#### 4.2.4 Produits endommagés ou non-conformes à la commande

En cas de livraison d'un produit endommagé ou non-conforme à la commande, l'acheteur a la possibilité de refuser la livraison et de le mentionner sur le bon de livraison. Par ailleurs, l'acheteur dispose d'un délai de 7 jours à partir de la réception pour vérifier la conformité des produits livrés et informer La Brasserie F.P. La Bombarde.

La Brasserie F.P. La Bombarde s'engage à reprendre à ses frais les produits non-conformes à la commande et restituer de nouveaux produits dans les meilleurs délais.

## 5. Rétractation et remboursement

### 5.1 Rétractation avant facturation de la commande

Une rétractation avant validation de la commande n'engage pas de frais.

### 5.2 Rétractation après facturation de la commande

La Brasserie F.P. La Bombarde appliquera des frais de gestion si la facture est déjà éditée. Ceux-ci seront déduit du remboursement ou facturés à l'Acheteur.

### 5.3 Erreur partielle ou complète de l'entreprise

Une erreur de non-conformité de la commande lors de sa réception permet une rétractation et un remboursement, si le paiement a déjà été effectué. La Brasserie F.P. La Bombarde prend sous sa responsabilité financière les retours produits selon numéro de lot si elle juge nécessaire de les retirer de la vente. Les produits seront soit échangés, soit remboursés, à la préférence de l'Acheteur.

### 5.4 Gestion de stock

Les DLUO des produits vendus excédants toujours 3 mois, nul remboursement n'est possible dans le cas où l'Acheteur possède des produits à l'échéance dépassée. La Brasserie F.P. La Bombarde n'est en aucun cas responsable de la gestion de stock de l'Acheteur.

## 6. Prix et modalités de paiement

### 6.1 Grille tarifaire

Une grille tarifaire est disponible sur demande par l'Acheteur, en HT ou TTC, avec s'il le souhaite, les prix de ventes conseillés.

### 6.2 Moyen de paiement

- Carte bancaire directement à la brasserie, au dépôt et toute autre situation le permettant
- Virement : IBAN FR76 1470 7000 7531 9211 1066 989  
BIC CCBPFRPPMTZ
- Chèque à l'ordre de : Brasserie F.P. La Bombarde
- Espèces sous réserve de la somme considérée.

### 6.3 Modalités de paiement

6.3.1 Livraison par transporteur ou société tiers  
Paiement de la commande avant son expédition.

6.3.2 Vente direct ou livraison par La Brasserie F.P. La Bombarde et contrat annuel  
Paiement sous 30 jours date de facturation selon loi en vigueur sur les boissons alcooliques.

### 6.4 modification de facture

S'il le souhaite, l'Acheteur peut modifier sa commande après facturation et avant expédition ou livraison. Dès lors, s'il ne souhaite pas recevoir une seconde facture et effectuer un second règlement, il peut demander à La Brasserie F.P. La Bombarde de lui produire une unique facture. Une majoration de frais de gestion s'élevant à 25€ TTC sera alors appliquée.

### 6.4 Conditions d'application des pénalités de retard

L'application des pénalités de retard et le taux d'intérêt de celles-ci sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Les pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire : l'envoi d'une lettre recommandée n'est pas requis pour déclencher le droit de percevoir des pénalités de retard. Le fait pour un débiteur d'exiger de son fournisseur qu'il retarde l'émission de la facture, afin d'allonger le délai de paiement effectif, est considéré comme un abus et est sanctionné.

#### 6.5 Calcul du taux d'intérêt et des pénalités de retard

Le taux d'intérêt est fonction de celui de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points.  
Une indemnité forfaitaire de 40 € TTC est introduite par le [décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012](#). Elle s'ajoute aux pénalités existantes, pour tout professionnel en situation de retard de paiement.  
Une majoration journalière est appliquée selon les réglementations en vigueur.

$[(\text{Somme due TTC} * (\text{TIBCE} + 10 \text{ points}) * \text{Nb jours}) / (365/100)] + 40 = \text{pénalité de retard}$

#### Textes de référence

- [Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises](#)
- [Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance](#)
- [Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique](#)
- [Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques](#)
- [Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation](#)
- [Loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 – article 121 III relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives](#)
- [Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie](#)
- [Décret n° 2018-1227 du 24 décembre 2018 pris pour l'application des articles 21 et 22 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance](#)

#### Code de commerce – Articles :

- [L. 441-10](#) : Dispositions générales de fond (délai supplétif, délais convenus, conditions de règlement et procédure d'acceptation)
- [L. 441-11](#) : Dispositions sectorielles dérogatoires (délai transport, denrées périssables...)
- [L. 441-12](#) : Dispositions dérogatoires export
- [L. 441-13](#) : Dispositions dérogatoires outre-mer
- [L. 441-14](#) : Obligations des commissaires aux comptes
- [L. 441-15](#) : Rescrit
- [L. 441-16](#) : Sanctions

#### Code de la commande publique

- Articles [R.2192-11 et suivants](#)
- Articles [R.3133-11 et suivants](#)

## 7. Litiges

Le présent contrat est soumis au droit français.

La Brasserie F.P. La Bombarde ne peut être tenue pour responsable des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement ou de la mauvaise utilisation des produits commercialisés. Il en est de même pour les éventuelles modifications des produits résultant des fabricants.

La responsabilité de La Brasserie F.P. La Bombarde sera, en tout état de cause, limitée au montant de la commande et ne saurait être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la présentation des produits.

Les réclamations ou contestations seront toujours relues avec bienveillance attentive, la bonne foi étant toujours présumée chez celui qui prend la peine d'exposer ses situations. En cas de litige, le client s'adressera par priorité à l'entreprise pour obtenir une solution amiable. A défaut, le Tribunal de Commerce de Bar le Duc est seul compétent, quels que soient le lieu de livraison et le mode de paiement acceptés.

## 8. Tribunal compétent

Tribunal de Commerce  
5 Rue François de Guise, 55000 Bar-le-Duc